

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : KADIA 2473 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KADIA DAWLA

Date de naissance : 27/10/1953

Adresse : 127 Bd Hassan Yacoub

3ème étage N° 4, CASABLANCA

Tél. 06 3355119

Total des frais engagés : 19500.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 07/10/1923 Le : /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ILIASSE ALL MDA Kinésithérapeute. Physiothérapeute. Centre Commercial Borj El Yacout Entrée C. Cabinet N° 6 Casabatca Tél 05 22 21 59 65	15 Janv 2011	15 francs x 130 Dhs				
		Total: 1950 dh.				

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>

Dr. Salaheddine GHRIB

Chirurgie Orthopédique & Traumatologique

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Chirurgie Prothétique - Chirurgie de la main

Arthroscopie - Médecine du sport

Traitements par PRP



الدكتور صلاح الدين غريب

جراحة العظام والمفاصل

طبيب سابق بمستشفيات باريس

الجراحة التقويمية - جراحة اليد

الجراحة بالمنظار - الطب الرياضي

العلاج بالليازما

Casablanca le:..... 08/03/23 الدار البيضاء في :

Kassim Malika

Dr. S. GHIB
Orthopédiste
Anglo Banar El Massaoui Physiothérapeute
Compagnie Commercial Bojri El Fakour
N° 6 Casablanca
Sous étage N° 6 Casablanca
5055

PTG d'int.

Quen Réparations de l'au kem

Rotule médial / 40 jaen

Rééducation genou df -

(progression)

(15 fevrier)

Dr. S. GHRIB
Chirurgien Orthopédiste
Sous étage N° 6 les Rosiers Imm. 1
Casablanca - Tél: 05 22 52 25 30 - 06 63 66 99 34 - Email: dr.ghrib@gmail.com

Casablanca le 07/04/2023

FACTURE

Facture à :
MME : KADDAM MALIKA

N° de facture: 13/23
Date de facture: 07 AVRIL 2023

Date début des séances	Date fin des séances
14/03/2023	07/04/2023

Réf.	Description	Quantité	Prix unitaire	Total
REE	REED DU GENOU DROIT	15 séances	130.00	1950.00
Montant				1950.00

CLENDRIER DES SEANCES :

14/03/23	23/03/23	01/04/23
15/03/23	25/03/23	03/04/23
17/03/23	27/03/23	05/04/23
20/03/23	28/03/23	06/04/23
22/03/23	31/03/23	07/04/23

Le Montant de la présente facture n°13/23 est arrêtée à la somme de MILLE NEUF CENT CINQUANTE dirhams.

Signature : AIT HMIDA ILIASSE

ILIASSE AIT HMIDA
Kinésithérapeute, Physiothérapeute
Angle Rahal El Miskini et Bd Lalla Yacout,
Complexe Commercial Bajj El Yacout
Entrée "C" Cabinet N° 6 Casablanca

Angle bd rahal elmskini et bd lalla yacout entrée c 2ème étage cabinet n°6
RC : 389634 PATENTE : 33390250 IF : 45490032 CNSS : 8426175 ICE :001776872000074